

Bonjour.

RAPPEL concernant les rencontres non jouées.

- 1) Première action importante à faire pour les équipes qui n'ont pas jouer.

**IMPORTANT :**  
**Chaque équipe qui n'a pas joué doit impérativement envoyer avant mardi 12h00 au CD une feuille de rencontre avec le nom des joueurs prévus pour disputer cette rencontre.**

Ceci pour respecter le nouveau de règlement des brulages sur la 2ème journée du 3 février.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2<sup>e</sup> journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de numéro inférieur. Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2<sup>e</sup> journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1<sup>ère</sup> journée dans une équipe de numéro inférieur.

- 2) - Pour les rencontres qui ne se sont pas jouées, j'invite les clubs à prendre contact entre eux et trouver une date pour jouer cette rencontre.

- Sans accord des 2 clubs, la rencontre sera jouée à la date prévue au calendrier : Samedi 13 avril à 14h30. ((Voir annuaire départemental article 2.2 page 68) et page 44 (journée de rattrapage)).

- Les joueurs notés sur la feuille de rencontre d'hier ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui disputeront réellement cette rencontre à la date choisie.

Il faudra juste que les joueurs disputant cette rencontre soient qualifiés pour cette équipe, en d'autres termes, qu'ils ne soient pas brulés pour cette équipe.

- 3) Vous noterez la journée 13 sur cette feuille de rencontre avec la date réelle à laquelle cette rencontre s'est jouée.

Amitiés Sportives

Le Responsable de la Commission Sportive

Michel Vigneron